

LE FEUILLETON

LE MARI DE MARGUERITE

EST MAINTENANT
En vente à notre bureau
— ET CHEZ —
M. GUILLAUME,
LIBRAIRE, RUE SUSSEX.

Dans la Capitale

Conférence
Le comité des ponts et chemins du conseil de comté s'assemblera jeudi après-midi à 4 heures. L'assemblée aura pour but de considérer le mode d'opérer de concert avec les autorités de la ville au sujet de l'ouverture d'un canal sur la rivière Rideau afin de prévenir les inondations du printemps.

Reportage
Si dans une assemblée publique, dit le juge Jetté, on se traite de menteur, de voleur ou d'escroc, les reporters n'ont pas le droit de reproduire dans les journaux, ces incidents scandaleux des débats. Les journalistes ont le droit de publier les procès-verbaux, mais seulement ceux qui sont relatifs aux affaires qui s'y traitent et sont les limites de la liberté de la presse.

Un caduc
M. Welsh, député, a présidé hier, aux membres de la galerie de la presse, une superbe boîte de cigares de la Havane qui ont été appréciées à leur juste valeur par les journalistes fumeurs de la Tribune.

Hôtel du Gouvernement
Les dames et messieurs dont les noms suivent avaient accepté l'invitation pour un dîner à l'Hôtel du Gouvernement, hier le 6 courant : Sir John et Lady McDonald, Sir Charles Tupper, l'Orateur du Sénat et Mlle Plumb, L.-Col. G. A. Kirkpatrick, M. P., M. Colin Campbell.

Joué
Son Excellence le Gouverneur Général conviendra à dîner les membres des deux Chambres du Parlement.

Arrivé enfin
Le train express de Winnipeg dû à Ottawa samedi matin à 4.30 hrs. est entré en gare à Ottawa, hier à 4 h. p.m. La cause de ce retard est due à une grande quantité de neige amoncelée sur la voie à Péninsule, 150 milles à l'est de Port Arthur.

Extradition
Le détective Magro, de Toronto, était à Ottawa hier. Il a eu une entrevue avec le ministre de la Justice au sujet d'une demande d'extradition pour un individu nommé Linington, qui fut la fuite avec \$600 appartenant à ses employés et qui depuis a été arrêté à New York. Il était à l'emploi de MM. Ellis et Cie, bijoutiers en gros de Toronto.

Notes sportives
Il y aura ce soir illumination générale de la glissière Taché.

Les courses annuelles des raquettes
Hier, dimanche, ont eu lieu les courses annuelles des raquettes sur la glace de la rivière Rideau. Les courses ont été très intéressantes et ont attiré un grand nombre de spectateurs.

Le bateau "Empress"
La compagnie de navigation de l'Ottawa est à subir des réparations considérables qui lui permettra de contenir à l'aise un plus grand nombre d'excursionnistes.

Le Sédilite Chanteau
Le Sédilite Chanteau, dont la vogue est universelle, est un purgatif sain, rafraîchissant, d'une saveur très douce et d'une efficacité certaine pour combattre la "constipation" son emploi journalier est utile aux Goutteux, aux Rhumatisants, aux personnes d'un tempérament sanguin, bilieux, portés à des congestions cérébrales, aux vertiges, migraines, ou sujets aux hémorrhoides, aux embarras gastriques. C'est le purgatif par excellence des femmes et des enfants.

Une demande sera faite prochainement
au ministre de la Justice pour une annulation de la sentence du jeune garçon James Evans, accusé de complicité dans le vol chez MM. Kearns et Ryan et pour lequel il fut condamné par le magistrat O'Garra à une détention de seize mois dans la prison centrale de Toronto. Le jeune Evans n'est âgé que de 13 ans; il avait lancé ouverte une porte d'arrière du magasin et avait ainsi permis à ses jeunes camarades de s'introduire dans le magasin et d'y enlever des articles.

Non marchés
ne sont pas considérés comme approvisionnés de ce temps-ci; les marchés à la fois et à la fois priment tous autres quant à la quantité.

Le R. P. Augier, Provincial des Oblats
est actuellement à Québec.

Echelle de sauvetage
Hier matin, dit le "Canadien", un détachement de pompiers commandé par le ch. F. Duvall, a fait en face de l'hôtel St Louis un essai de l'échelle de sauvetage Langevin Thibault, afin de constater combien de temps on pouvait la déployer. Ce travail s'est effectué en quinze secondes, car il n'était pas encore fait auparavant. Le sommet de l'échelle atteignit le cinquième étage de l'édifice.

C'est une échelle semblable
qui est à la disposition du département du feu d'Ottawa et l'on voit par ce qui précède quels sont les immenses avantages de cette échelle en cas d'incendie.

Les traducteurs
La "Patrie" dit :
"M. E. Tremblay, R. Tremblay et A. E. Poirier, les traducteurs des lois à la Chambre des Communes,

restent à leurs postes, quoiqu'on ne leur donne pas d'ouvrage."

Notes civiques
Le comité des manufactures, s'assemblera aujourd'hui à 4 h. p.m.

Nouvelles religieuses.
Les RR. MM. Bouillon, Campeau, McGovern, et Holland sont allés à l'Eglise St Jean Baptiste pour assister à la messe de St Thomas d'Aquin, patron de cette église, qui a été célébrée avec grande pompe, ce matin.

Chaque soir, les exercices religieux, à la Basilique, et dans les autres églises sont suivis par une grande multitude de fidèles.

A travers la ville
La semaine dernière, des filous ont tenté d'entrer avec effraction dans le magasin de M. T. P. Harkin, rue Sussex. Il est plus que probable que les voleurs ont été dérangés dans leur tentative, car ils n'ont rien enlevé dans le magasin dont ils avaient réussi à ouvrir la porte de derrière.

M. et Mme Fyfe, les propriétaires actuels
de la buvette du Sénat, ont tenu autrefois la buvette des Garçons à Londres, Angleterre.

Photos
— L'établissement de Dorion et Delorme est celui qui doit être encouragé. Allez visiter leur nouvel atelier photographique, au coin des rues Sussex et Rideau.

M. Edward Devlin, boucher bien connu d'Ottawa, est actuellement dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les environs de Brandon, où il a fait l'acquisition de 800 têtes de bétail qu'il expédiera dans quelques jours à MM. Bell, Watson et Cie, de Gengarry. M. Devlin s'attend à acheter près de 2,000 têtes de bétail avant son retour à Ottawa.

Des ingénieurs font
en ce moment le mesurage de la rivière Ottawa entre la Pointe Nepean et le chantier de M. Eddy, dans le but d'y construire un pont de chemin de fer pour la compagnie Ottawa et Morrisburg.

Photos
— L'établissement de Dorion et Delorme est celui qui doit être encouragé. Allez visiter leur nouvel atelier photographique, au coin des rues Sussex et Rideau.

Les trois de la rue Sussex
sont à glace vive en divers endroits et très dangereux pour la sécurité des piétons. Si la glace n'est pas enlevée d'ici à quelques jours il serait bon d'y répandre un peu de sable ou de cendre.

MM. Fournier et frères d'Ottawa
qui tenaient un magasin de marchandises sèches à Almonte depuis dix-huit mois, ont décidé d'abandonner leur poste de commerce à cet endroit.

Photos
— L'établissement de Dorion et Delorme est celui qui doit être encouragé. Allez visiter leur nouvel atelier photographique, au coin des rues Sussex et Rideau.

Dans la cause de Stevens v. Chausse, renvoyée par la cour Supérieure, l'intimé était un architecte de Montréal qui pensionnait à l'Ottawa Hôtel. Voyant un jour la porte de l'élevateur ouverte, il crut qu'il conduisait à un des appartements, fit un mauvais pas dans le vide et eut une chute assez grave, qui l'empêcha de valquer à ses affaires pendant un temps considérable. Le tribunal de première instance lui ayant accordé \$3,000 de dommages ce jugement a été maintenu.

Le bateau "Empress"
de la compagnie de navigation de l'Ottawa est à subir des réparations considérables qui lui permettra de contenir à l'aise un plus grand nombre d'excursionnistes.

Le Sédilite Chanteau, dont la vogue est universelle, est un purgatif sain, rafraîchissant, d'une saveur très douce et d'une efficacité certaine pour combattre la "constipation" son emploi journalier est utile aux Goutteux, aux Rhumatisants, aux personnes d'un tempérament sanguin, bilieux, portés à des congestions cérébrales, aux vertiges, migraines, ou sujets aux hémorrhoides, aux embarras gastriques. C'est le purgatif par excellence des femmes et des enfants.

Une demande sera faite prochainement
au ministre de la Justice pour une annulation de la sentence du jeune garçon James Evans, accusé de complicité dans le vol chez MM. Kearns et Ryan et pour lequel il fut condamné par le magistrat O'Garra à une détention de seize mois dans la prison centrale de Toronto. Le jeune Evans n'est âgé que de 13 ans; il avait lancé ouverte une porte d'arrière du magasin et avait ainsi permis à ses jeunes camarades de s'introduire dans le magasin et d'y enlever des articles.

Non marchés
ne sont pas considérés comme approvisionnés de ce temps-ci; les marchés à la fois et à la fois priment tous autres quant à la quantité.

Le R. P. Augier, Provincial des Oblats
est actuellement à Québec.

Echelle de sauvetage
Hier matin, dit le "Canadien", un détachement de pompiers commandé par le ch. F. Duvall, a fait en face de l'hôtel St Louis un essai de l'échelle de sauvetage Langevin Thibault, afin de constater combien de temps on pouvait la déployer. Ce travail s'est effectué en quinze secondes, car il n'était pas encore fait auparavant. Le sommet de l'échelle atteignit le cinquième étage de l'édifice.

C'est une échelle semblable
qui est à la disposition du département du feu d'Ottawa et l'on voit par ce qui précède quels sont les immenses avantages de cette échelle en cas d'incendie.

Les traducteurs
La "Patrie" dit :
"M. E. Tremblay, R. Tremblay et A. E. Poirier, les traducteurs des lois à la Chambre des Communes,

Les fils d'Erin de la Capitale se proposent de célébrer avec éclat la fête de St Patrice, leur patron, le 17 courant.

Malgré la défense formelle qui en a été faite, on continue à charroyer de la neige sur le lot vacant en face de la Basilique.

La température s'est adoucie depuis hier et nous jouissons aujourd'hui d'un temps superbe.

Les travaux se poursuivent avec rapidité pour terminer la construction du petit remorqueur du gouvernement dans le bassin du canal Rideau.

J'ai le plaisir d'annoncer à mes pratiques
que, demain matin, je commencerai une GRANDE VENTE DE CORSETS. Ayant acheté une quantité considérable de corsets, qui ont été sauvés au grand feu sur la rue St. James, Montréal, je suis en position de vous vendre les corsets à des prix qui n'ont jamais été atteints. Toutes les grandes tailles pour les jeunes filles, dames et nourrices depuis le plus petit jusqu'à 36, les plus grandes tailles sont presque à la perfection. M. H. FIDELIS, rue Sussex.

Déjà de nombreux dons ont été faits aux dames protectrices de l'Orphelinat St Joseph, à l'occasion du bazar annuel de cette institution qui sera ouvert le 3 avril prochain dans les salles de l'Orphelinat.

L'activité commence à être grande aux Chaudières en vue de l'ouverture des scieries qui nécessitent des préparatifs à l'avance.

Pas de séance du soir à la Chambre des Communes, hier.

COURRIER DE HULL.
M. C. B. Major, est de retour à Hull.

L'enquête dans l'affaire de Renot a été reprise de nouveau devant le recorder Champagne, aujourd'hui.

L'Union St Thomas prendra part à la fête patronale de l'Union St Joseph, dimanche prochain.

M. le notaire St Pierre est à Hull par affaires.

M. le Dr Aubry ne faisant pas partie de la clique Rochon, a consacré un ennemi juré dans "La Vallée" qui ne perd jamais une occasion de dire des sottises sur son compte.

M. Smard, commerçant, a vendu hier à M. M. Trudel un magnifique bœuf qui sera exhibé pour le marché de Pâques.

Réunion des membres de l'Union St Joseph, ce soir.

Sortie régulière des membres du club de raquettes "La National", ce soir.

L'enquête dans l'affaire Renot qui a été continuée hier soir, a été ajournée à 7 heures ce soir. Il en sera ainsi jusqu'à ce que l'enquête soit close.

M. Wm. McEwen, ci-devant d'Ottawa, maintenant résident à Montréal, est en visite à Hull.

ANTOINETTE ET AL.
Ottawa, 6 mars, 1888

M. le Directeur,
La grosse association vus mal renseigné au sujet de ce procès. Le jury n'a pas "renvoyé les parties dos-à-dos". Bien au contraire, le verdict a été entièrement favorable au défendeur.

Voici la 31^e question, laquelle résume tout : "Les dites églises de "Canadien" et de "Evénement" étaient-ils, sous les circonstances, fautes, mensonges et malices?"

Le jury a répondu :
"Oui, les églises ont été tout écrits faux, mensonges et malices."
C'est assez explicite n'est-ce pas ?

La question 35^e dit : "Le demandeur a-t-il, à raison des dites églises et de leur publication, souffert des dommages?" Le jury a répondu : "Oui, comme public, il a souffert beaucoup."

Pour pénalité, le jury a condamné les défendeurs aux frais, et a adjugé sur les frais, et c'était le devoir du juge de le renseigner sur ce point de droit.

Le juge est là précisément pour dire la loi aux jurés, mais il a refusé de la faire. La cour de révision, qui a juridiction originelle en la matière, a forcément écarté cette partie du verdict quant aux frais, mais le verdict sur la question de fait, demeure intact et revendique l'honneur du 2^e Baillon, de son commandant, et le but du procès est atteint.

En condamnant les défendeurs aux frais, le jury croyait les condamner à plusieurs mille pièces, ce qui démontre d'avantage combien il trouvait les accusations de ces journaux fausses et injustifiées.

Hourie de louage d'Ottawa.



G. GRATTON, - Propriétaire

68, R. e Queen, Ottawa.

P. S. — Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

Il fut alors proposé
par M. Lynch, secondé par M. Smith, que l'offre de M. Hanson et frères d'acheter les débiteurs à 102 par cent soit acceptée. Adopté.

Proposé par M. Campan, secondé par M. Larue, que l'offre de St Grandeur Mgr Duhamel d'acheter les débiteurs à 102 par cent soit acceptée. Adopté.

En réponse à M. Campan, le président dit que les débiteurs seraient livrés aujourd'hui (mardi).

Le bureau s'ajourne ensuite, ayant été convoqué dans le seul but d'en venir à une entente sur cette question des débiteurs.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Mercredi, 6 mars — Edward Wright, pour ivresse et débauche, cause remise à demain. Arthur Glackman, ivresse et tapage dans la rue Sherbrooke, condamné à \$2.

Frank Dolan, perturbateur de la paix publique, condamné à \$2 d'amende et \$1 de frais ou trois jours de prison.

John Nichol, même offense, condamné à \$2 d'amende et \$3 de frais ou une semaine de prison.

La clef du Ciel
Se trouve à St Sauveur parmi les affaires de conscience qui soutiennent l'âme pendant les terribles épreuves d'ici bas, pour lesquelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tard. Montrez, jones de mariage et b'jour à grande réduction de prix, garanties chez

H. H. NOREZ,
No. 30, rue Rideau.

Etablissement de Tailleur de Broadway
No. 133 rue Sparks, Ottawa, 9 février 1888

Ayant fait l'acquisition de l'assortiment et des livres d'échantillon de M. P. C. Ancelet, je suis décidé à continuer les affaires au même poste. Dans le cours de la semaine je recevrai un assortiment complet de vêtements pour hommes, (vestes, épaulettes, draps pour pardessus, et pantalons dans les derniers goûts et conveables pour habillements de printemps et je serai heureux de recevoir la visite des anciens amis et des pratiques de l'établissement de même que des nouvelles pratiques qui voudront bien me favoriser d'une visite. Tous peuvent être assurés que l'ancienneté réputation de la maison sera maintenue.

W. H. MARTIN,
Successeur de P. C. Ancelet.

N. B. — Les personnes endettées envers M. Ancelet ne doivent pas oublier que tous les paiements me sont dus.

W. H. MARTIN,
Successeur de P. C. Ancelet.

UNION SAINT JOSEPH
La Société St Joseph d'Ottawa ayant accepté l'invitation de l'Union St Joseph de Hull, d'assister en corps à la fête patronale de la dite société, dimanche prochain, le 11 courant, avis est par le présent donné aux membres de l'Union St Joseph d'Ottawa, de se rendre à la Salle de la société, rue Dalhousie, à 8 heures pour former procession, le départ étant fixé à 8.30 hrs. précises.

Par ordre,
FRS. LOYER,
Secrétaire.

Ottawa, 6 Mars, 1888.

AVIS.
AVIS est donné par les présentes que la commission de chemin de fer "Vaudreuil et Prescott" d'ordre sera au Parlement du Canada à sa prochaine session pour faire amener son acte d'incorporation, (47 Vict. Ch. 84) par tout autres raisons, de terminer et fixer les points de départ et de ralliement, la date des assemblées annuelles, et une prolongation de temps pour son achèvement.

ARCHIBALD, LYNCH & FOSTER,
Avocats de la compagnie.
Mo.tréal, 1^{er} février, 1888.

1888 1888
L'UNION DES ARTS DE LONDRES.
Des modèles de plaques seront vus et des souscriptions seront reçues jusqu'à

JEUDI, 29 MARS COURANT.
JAMES HOPE & CIE.
Coin des Rues Sparks & Elgin, Ottawa.

FEUILLETON DU "CANADA."

No. 8

L'ENFANT

Perdu et Retrouvé

— OU —
PIERRE CHOLET

"Avant de t'endormir, je t'en prie, mon frère, recommande ton âme au bon Dieu — Pourquoi cette recommandation ? me trouves-tu plus mal ? — Hélas ! mon pauvre frère, je le crains. — Non, non, je me sens bien mieux." Il s'endormit. J'étais à genoux, à ses côtés, priant, triste. Je pensais à Jésus qui disait au moment de son agonie : mon âme est triste jusqu'à la mort.

Une demi-heure, après il se réveille avec des points dans le côté gauche, et des crampes dans tous les membres. Je le frictionnais par tout le corps, pour le soulager ; il poussait des cris déchirants, il se tordait de douleurs. Il me répétait souvent : "Je vais mourir, je demande à mourir, je ne puis supporter ces souffrances. Une seule chose me fait peine, c'est de te laisser seul de la sorte ; que vas-tu devenir ? Si tu tombes malade, qui aura soin de toi ? Si tu meurs, qui t'entera ? tu deviendras la proie des bêtes féroces. Pour moi, du moins, j'ai un frère qui confiera mon corps à la terre." Je lui répondis : "Bannis, mon cher frère, ces sombres pensées. A la grâce de Dieu ! Confie-toi en sa miséricorde ; et récite encore une fois, avec moi, cette prière que nous n'oublions jamais de dire chaque soir : "O Marie, ma mère et ma souveraine, je viens me jeter dans le sein de votre miséricorde, et mettre, dès ce moment, pour tous les jours de ma vie et pour l'éternité de ma vie, mon âme et mon corps sous votre spéciale protection. Je vous confie et remets entre vos mains toutes mes espérances et mes consolations, toutes mes peines et mes misères, le cours et la fin de ma vie, afin que, par votre très sainte intercession, mes œuvres et mes intentions soient réglées selon les désirs de votre divin fils."

Vers onze heures et demie. Toussaint éprouva un peu plus de calme ; ses forces s'affaiblirent, sa figure devint pâle et livide, son regard inquiet et égaré. Je lui tâtai le pouls, il battait faible et dru, "Mon cher Louis, dit-il d'une voix éteinte, adieu ! Je meurs. Si tu trouves nos parents, dis-leur comme nous avons souffert loin d'eux, comme j'aurais aimé à les revoir. Dieu ne le veut pas, nous nous rencontrons au ciel. Viens ici, que je t'embrasse encore une fois. Que le bon Dieu t'aide dans tes misères ! Adieu, mon frère. Ces paroles sont les dernières que je te dis, je sens mon cœur faiblir. Adieu."

Il tomba en agonie pour vingt-cinq minutes environ. Il était tranquille sur son lit, seulement sa poitrine se soulevait avec effort. Je le regardais éploré. Vers midi, il passa, doucement, en faiblesse ; à peine pus-je saisir le moment de son dernier soupir. Je restais assis, près de lui, affaibli dans ma douleur, le cœur oppressé, étouffant d'émotion, les yeux secs, je n'avais plus de larmes.

Tout était sombre au dedans comme au dehors de moi. Le temps était couvert, et de gros nuages noirs enveloppaient le sommet de la montagne ; il grésillait, le vent sifflait dans la tête des arbres, et je tremblais sous le froid et les sanglots. La fontaine de mes larmes se rouvrit, et j'arrosai de pleurs le corps de mon frère. "Je veux mourir ici, m'écriai-je. Il est inutile d'aller porter mes os plus loin, jamais je ne pourrai sortir de cette forêt. Nous avons toujours été unis dans la vie, mon cher frère, nous le serons dans la mort." Et je passai l'après-midi, couché à côté du cadavre, bien résolu de ne plus sortir pour aller à la cueillette des fruits, et de laisser s'éteindre insensiblement, dans cette cabane, le peu de vie qui me restait.

Sur le soir, je me mis à genoux, et, avec mes mains, je creusai dans la mousse, à environ deux pieds d'avant, une espèce de fosse, et j'y déposai le défunt ; je charroyai aussi des pierres que j'entassai à ses côtés, dans le dessein de l'en couvrir, lorsque je commencerais à sentir les forces

me abandonner pour toujours. Puis je fermai la porte avec une grande roche plate, et je dis en passant : "Adieu, lumière du jour, cette cabane sera mon tombeau."

La neige avait cessé, mais le vent continuait ses sifflements. Les loupes, attirés sans doute par l'odeur du cadavre, hurlaient en chœur, et labouraient le sol autour de ma chétive habitation. Je pris ma carabine, et je tirai trois ou quatre coups ; le bruit des détonations, se répétant d'échos en échos dans la montagne, me faisait dresser les cheveux sur la tête. Je passai la nuit sans clore l'œil. J'étais seul pour prier le bon Dieu au corps et je ne cessais de m'adresser tantôt au doux Jésus, tantôt à sa sainte mère. "Ouvrez-moi votre cœur, ô Jésus, car c'est le lien de mon repos ; je veux y être toute ma vie et y rendre mon dernier soupir. — Ne m'abandonnez pas, ô Mère des miséricordes ; aidez-moi pendant les jours de mon pèlerinage et gardez mon âme à l'heure de ma mort." — Puis revenant à la pensée de mon frère, je m'écriais du fond de ma douleur : "De profundis clamavi ad te, Domine ; Domine, exaudi vocem meam."

Je restai là trois jours, à veiller et à prier sur celui qui n'était plus. L'amour de la vie est enraciné profondément dans le cœur de l'homme, et je le sentis se réveiller en moi, faible d'abord, puis s'accroissant davantage, et je résolus d'essayer à prolonger ma pénible existence. De plus, je fis réflexion qu'il ne m'était pas permis de me laisser mourir volontairement d'inanition ; et je ne voulais pas arriver, au tribunal du Souverain Juge, la conscience chargée d'un suicide. Trois ou quatre fois par jour j'allais, dans les environs, faire un repas d'atâcas et de racinages. La douleur et la faiblesse m'avaient, du reste, diminué de beaucoup l'appétit.

Le quatrième jour au matin, j'entassai les pierres que j'avais ramassées, sur le corps de mon frère, puis, par-dessus j'écrasai la cabane, en sorte que ses débris, les mortelles se trouvaient à l'abri de toute atteinte et profanation de la part des bêtes féroces. Avec mon couteau j'avais fait une croix en bois, je la fixai sur le sommet de ce tumulus rustique, pour dire, si jamais il passait un homme vivant dans ces tristes lieux, que là dormait un chrétien de son dernier sommeil. A genoux, la tête découverte, je priai longtemps pour celui qui j'allais quitter. "Seigneur, donnez-lui le repos éternel. Il a tant souffert dans son court et rude pèlerinage, ses joies ont été si rares, ses peines si nombreuses, il a dû faire plus de pénitence. Requiescat in pace. Pauvre frère, cher ami, compagnon inséparable de ma vie, adieu ! je pars à regret. Si tu es parvenu dans la demeure céleste écoute-moi, protège-moi, conduis-moi au milieu des difficultés qu'il me reste encore à traverser sur cette terre de boue et de misères."

Il m'en coûtait de m'éloigner. Mon âme était déchirée, c'est comme si j'étais laissé, sous ces tas de pierres, une partie de mon cœur. Je marchais une couple d'arpents, puis je m'arrêtai pour me retourner vers la montagne, et je versais des torrents de larmes. Toute ma vie se retraçait à ma mémoire ; je me rappelais les bonheurs de Toussaint, son amitié pour moi, tout ce que nous avions supporté ensemble de bonheurs ou de malheur, je me disais : "Que vais-je devenir, sans mon frère ? personne ne m'aime que moi. Je suis seul dans ce bois ; quand bien même je parviendrais à retourner parmi les hommes, je serais encore seul. Ce bon ami ne sera plus à mes côtés, pour partager mon sort. Sans lui, n'aurais-je pas été heureux ? J'étais faible, et j'avais tant souffert, regardant aussi souvent derrière moi devant moi. Quel triste jour que celui-là !

VII

Rencontre d'un Métis esquimeau

Ce soir-là, j'étais trop fatigué, trop découragé pour me bâtir une cabane ; je couchai à la belle étoile, dans une fissure de rocher que je couvris d'une toiture de sapinage. Je grolottai toute la nuit et ne dormis guère, l'image de mon frère était toujours devant mes yeux, je le voyais partant.

(A Continuer)

Publié par le 9^{ème} ANNEE, L. B. O. P. O. Prix de vente, Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition.

Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition.

Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition.

Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition.

Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition.

Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition.

Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition.

Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition.

Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition.

Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition.

Un an, pour la ville, "en dehors" 1^{er} édition. Un an, pour la ville, "en dehors"